



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tuberculose

Question écrite n° 48081

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la resurgence de la tuberculose à la cité universitaire de Nanterre (Hauts-de-Seine) où cette infection sevit pour la 3^e année consécutive. Alors qu'au moins cinq cas ont été signalés, on apprend avec étonnement que les consignes de prévention, les examens de dépistage ne sont pas reconduits pour la rentrée 1996-1997. Le Dr Redin, directrice adjointe du service de médecine préventive, précise que « certains étudiants particulièrement démunis n'ont pas les moyens de faire plus d'un repas par jour » et qu'il s'agit de « choix alimentaires inadaptés liés à l'isolement, à la perte de repères familiaux ou à la gestion de petits budgets ». Ces propos sont complétés par ceux de M. Abecassis, vice-président de l'université qui évalue à 10 % le taux d'étudiants « confrontés à de grandes difficultés matérielles, au point que certains boursiers utilisent l'argent qu'ils reçoivent pour venir en aide à leur famille ». Les étudiants mettent en cause les bâtiments insalubres, le ménage superficiel, le manque de médecins et d'infirmières, le nombre insuffisant de sanitaires et le laxisme du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles qui préfère utiliser ses moyens à « détecter d'éventuelles fraudes chez les boursiers » plutôt que mettre en œuvre des mesures d'aides d'urgence en matière sanitaire. Elle lui demande donc de prendre incessamment des mesures d'information et de prévention en liaison avec le CROUS, l'académie, les syndicats étudiants, enseignants et praticiens, les mutuelles et le conseil général afin d'enrayer cette maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48081

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 634